



French text follows the English

**AMENDMENT #001
QUESTION & ANSWER**

This document is issued to answer questions regarding request for standing offer #24-246644 of the Department of Foreign Affairs, Trade and Development. ALL TERMS AND CONDITIONS OF THE REQUEST FOR STANDING OFFERS REMAIN UNCHANGED.

.....

Question #1

I graduated from Acadia University over 40 years ago, and I do not have a copy of my degree. I have checked with the university website to learn that " The Registrar's office can send an official letter, with our University stamp, to confirm the degree you received." Would that be acceptable? Otherwise, it will take four weeks and \$50 to obtain a new parchment of my degree.

Please let me know if a letter from the university will be acceptable.

Answer #1:

A letter from the university registrar confirming that you did obtain the diploma will be accepted.



MODIFICATION #001 QUESTION ET RÉPONSE

Ce document est publié pour répondre aux questions concernant l'appel d'offres à Commande n° 24-246644 du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES PERMANENT RESTENT INCHANGÉS.

.....

Question n° 1

J'ai obtenu un diplôme de l'université Acadia il y a 40 ans et je n'ai pas de copie de mon diplôme. J'ai vérifié sur le site de l'université pour apprendre que « le bureau du registraire peut fournir une lettre officielle, avec le sceau de l'université, qui confirme que vous avez obtenu votre diplôme » (traduction libre). Est-ce que ce serait acceptable? Sinon, je devrai attendre 4 semaines et je devrai payer 50 \$ pour obtenir un diplôme.

Veillez m'indiquer si la lettre de l'université serait acceptée.

Réponse n° 1:

Une lettre du bureau du registraire de l'université où vous avez obtenu votre diplôme sera acceptée.